

Pour en savoir plus...

Le **site internet** (www.bnb.be) de la Banque nationale reprend un grand nombre d'informations économiques et financières, la base de données de la Centrale des bilans, etc.

Situé dans le centre de Bruxelles, le **Musée de la Banque nationale** (www.nbbmuseum.be) permet de mieux comprendre l'histoire de la monnaie et les principaux concepts de l'économie.

rue Montagne aux herbes potagères 57
1000 Bruxelles
Ouvert du lundi au vendredi (jours ouvrables) de 9 h à 17 h
(+32 2 221 22 06)

32 2 221 21 11 INFO@NBB.BE

Banque nationale de Belgique s.a.
boulevard de Berlaimont 14 BE-1000 Bruxelles www.bnb.be
Numéro d'entreprise : 0203.201.340 RPM Bruxelles

Qui sommes-nous ?



La Banque nationale de Belgique



Partout dans le monde, les banques centrales ont pour missions principales de mettre les billets en circulation, de conduire la politique monétaire et d'assurer la stabilité financière.

La Banque nationale de Belgique est la banque centrale de notre pays. Depuis la naissance de l'euro, elle fait partie de l'Eurosystème, dont les membres sont la Banque centrale européenne et toutes les banques centrales des pays qui ont adopté l'euro.

La Banque nationale rend aussi des services au public, aux entreprises, au secteur financier et à l'État. On peut y échanger des billets vieux ou détériorés, et trouver sur son site internet (www.bnb.be) des bilans d'entreprise, des statistiques et un grand nombre d'informations et d'études économiques.

Attention: la Banque nationale n'est pas une banque commerciale, il est impossible pour un particulier ou une entreprise d'y ouvrir un compte, faire un emprunt ou acheter des monnaies étrangères.

Mettre les billets et les pièces en circulation

Les billets sont le produit le plus connu de la Banque nationale. Comme membre de l'Eurosystème, la Banque met les billets en circulation ; pour le compte de l'État, elle fait de même pour les pièces de monnaie, qu'elle ne fabrique cependant pas. La Banque dispose de sa propre imprimerie, qui lui permet de produire une partie des billets mis en circulation dans le pays et dans la zone euro.



Ce n'est pas la Banque nationale qui décide de la quantité de pièces ou de billets à mettre en circulation. Celle-ci dépend des retraits opérés par le public.

La politique monétaire : préserver la valeur de la monnaie

La stabilité des prix contribue à la croissance durable de l'activité économique et à la création d'emplois. Quand le niveau général des prix varie exagérément, les entreprises ont peine à planifier leur avenir, elles investissent moins et moins d'emplois sont créés ; la confiance des consommateurs est ébranlée.



Toute banque centrale veille à maintenir la valeur de la monnaie, à éviter une hausse ou une baisse générale des prix, c'est-à-dire l'inflation ou la déflation. Dans la zone euro, l'objectif en terme de stabilité des prix correspond à une hausse d'un peu moins de 2 % par an.

C'est par la mise en œuvre de la politique monétaire que la banque centrale poursuit son objectif de stabilité des prix. Elle n'exerce cependant pas d'influence directe sur les prix, mais plutôt sur les taux d'intérêt (le 'loyer de l'argent').

Pour faire face notamment à la demande de billets du public, les banques commerciales doivent emprunter à la banque centrale. En modifiant les taux d'intérêt qu'elle leur applique, la banque centrale amène les banques commerciales à répercuter ces conditions auprès de leurs propres clients.

S'il existe une menace d'inflation, la banque centrale relèvera les taux d'intérêt : cela freinera la progression des crédits, devenus plus coûteux, de la masse monétaire et de la demande de biens et services et, en fin de compte, enrayera la hausse des prix. Si, au contraire, des risques de déflation apparaissent, la banque centrale agira en sens opposé.

Pour évaluer les risques pesant sur la stabilité des prix, la banque centrale peut se baser sur la progression de la masse monétaire et sur d'autres indicateurs économiques (cours de change, salaires, etc.) qui donnent des informations sur l'évolution future des prix.

Qu'est-ce que la masse monétaire ?

Les billets et les pièces (la monnaie « fiduciaire ») ne constituent qu'une fraction de la monnaie en circulation : les dépôts auprès des banques commerciales (la monnaie « scripturale ») en représentent la plus grande part. Si la banque centrale produit la monnaie fiduciaire, ce sont les banques commerciales qui créent la monnaie scripturale en accordant des crédits. L'ensemble constitue ce que l'on appelle la masse monétaire. Une forte augmentation de celle-ci indique un risque d'inflation.

La stabilité financière

Outre la stabilité monétaire, le maintien d'un système financier efficace et fiable constitue un objectif important pour toute banque centrale moderne. La crise financière a mis en lumière la nécessité d'améliorer l'organisation de la surveillance du secteur financier.



En Belgique, celle-ci repose sur un système à deux piliers :

- le contrôle des banques, assurances et autres institutions financières, est confié à la Banque nationale.
- le contrôle des marchés financiers et la protection des consommateurs est du ressort de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA).

La Banque nationale est donc responsable de la surveillance des établissements financiers individuels, que l'on appelle surveillance microprudentielle, et de la surveillance macroprudentielle qui porte sur le bon fonctionnement du système financier dans son ensemble.

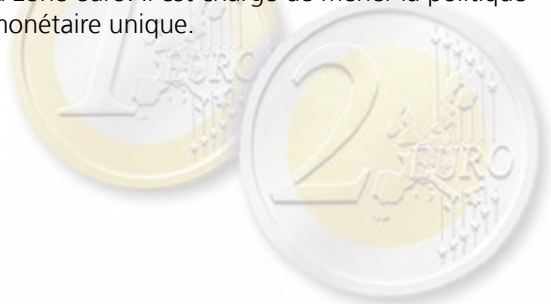
Depuis novembre 2014, le Mécanisme commun de Supervision (SSM) est entré en vigueur, confiant à la BCE la supervision sur les plus grandes banques européennes.

L'Union économique et monétaire

Depuis le 1^{er} janvier 1999, la Banque nationale fait partie du Système européen de banques centrales.



Celui-ci se compose de la Banque centrale européenne, dont le siège est à Francfort, et des banques centrales nationales des États membres de l'Union européenne. Parmi ceux-ci, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Slovénie ont adopté la même monnaie, l'euro. Ils forment ce que l'on appelle la zone euro. L'Eurosystème est l'ensemble constitué par la BCE et les banques centrales nationales de la zone euro. Il est chargé de mener la politique monétaire unique.



Qui décide ?

L'Eurosystème est dirigé par le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne. Composé des 6 membres du Directoire de la BCE et des gouverneurs des banques centrales nationales de la zone euro, ce conseil prend les décisions de politique monétaire (changer le taux d'intérêt, par exemple). Chacun des membres du conseil, dont le gouverneur de la Banque nationale de Belgique, dispose d'une voix dans la prise de décision.

Comme ses consœurs de la zone euro, la Banque nationale de Belgique est impliquée dans la préparation des réunions du conseil et participe à l'exécution de ses décisions.

La Banque nationale exerce par ailleurs d'autres activités en toute autonomie.

Son organe directeur est le Comité de direction, dont les membres sont nommés par le Roi et qui est présidé par le gouverneur.

Régulièrement, le Comité de direction échange des informations sur la situation économique et financière du pays avec les régents, qui représentent les forces économiques du pays : patronat, syndicats, classes moyennes...

L'information pour mieux gérer et mieux comprendre

En matière économique et financière, l'information est vitale. La Banque nationale y consacre une part importante de son activité.



La Banque gère une Centrale des bilans qui collecte chaque année plus de 400 000 comptes annuels d'entreprises établies en Belgique. Chacun peut en obtenir copie en ligne afin d'apprécier la santé d'une entreprise ou d'un secteur économique.

La Banque gère aussi une Centrale des crédits aux particuliers qui permet d'évaluer le surendettement qui menace les ménages belges. Les organismes prêteurs sont obligés de consulter son fichier avant l'octroi de tout nouveau prêt. Près de 6.300.000 personnes y sont enregistrées et peuvent consulter leur dossier et faire corriger toute erreur éventuelle. La Centrale des crédits aux entreprises centralise quant à elle les données relatives aux crédits octroyés aux sociétés. D'autre part, la Banque nationale produit des statistiques et des études permettant d'améliorer la compréhension de l'économie du pays.

Par ailleurs, chaque mois, la Banque interroge 6 000 entreprises sur leurs activités et leurs prévisions en matière de carnets de commandes, de recrutement, etc. C'est une source importante pour l'étude des perspectives économiques du pays.

Toutes ces informations permettent d'effectuer des analyses et d'établir des statistiques que la Banque nationale publie dans la Revue économique, le Bulletin statistique et sur son site internet.

Elle publie aussi annuellement un Rapport sur l'évolution économique et financière de la Belgique.

Les services à l'État, aux entreprises et aux particuliers

Outre ses deux activités principales – mettre la monnaie en circulation et en préserver la valeur et assurer la stabilité et le bon fonctionnement du secteur financier – la Banque nationale rend de nombreux services à l'État, aux entreprises, aux banques et au grand public.

Les banques peuvent s'adresser à la Banque nationale pour y déposer ou en retirer des billets. Chaque billet qui rentre à la Banque nationale, après une circulation de trois mois en moyenne, est soumis à un contrôle de qualité rigoureux.

S'il est sale ou détérioré, il sera détruit et remplacé.

Aujourd'hui, une majorité de paiements se fait par transferts électroniques, virements, qui impliquent généralement l'intervention de deux banques : celle de celui qui paie et celle du bénéficiaire.

La Banque nationale sert alors d'intermédiaire en gérant les systèmes de paiement.

Les emprunts émis par l'État sont inscrits sur des comptes qu'elle gère de façon informatisée. Ils sont désormais dématérialisés. En Bourse, elle intervient pour le compte de l'État afin que les particuliers puissent acheter et vendre les emprunts d'État à des conditions similaires à celles du marché des professionnels.



La Banque nationale offre des services au grand public, comme l'échange des billets ou la Centrale des crédits aux particuliers.

À ses guichets, on peut échanger tous les billets de 100 francs et plus émis par la Banque nationale après 1944, et cela sans limite de temps. En outre, les spécialistes de la Banque analysent gratuitement les billets gravement abîmés pour en fixer la valeur.